



COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 17 MARS 2016

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

MONTRÉAL - QUÉBEC - SAGUENAY - SHERBROOKE

Table des matières

1	ACCUEIL DES PARTICIPANTS.....	1
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
3	APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 3 DÉCEMBRE 2015	1
4	VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL 2015	1
5	VALIDATION DU CALENDRIER THÉMATIQUE MIS À JOUR.....	2
6	ACTIONS DE SUIVI.....	2
6.1	Dépôt de la vue aérienne sur le site Web du Comité.....	2
6.2	Suivi de la demande administrative pour la zone 5B	2
6.3	Révision de la procédure de contrôle des goélands.....	4
7	PRÉSENTATION DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2016-2020 DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD	4
8	RETOUR SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE ÉCOULÉE ET APERÇU DES TRAVAUX À VENIR.....	6
9	UTILISATION DE MATÉRIAUX ALTERNATIFS POUR LE RECOUVREMENT JOURNALIER.....	9
10	REGISTRE DES PLAINTES	11
11	DIVERS	11
12	PROCHAINE RÉUNION	11

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Calendrier thématique 2016
- Annexe 4 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

M. Martin Dussault, directeur des relations publiques chez WM, souhaite la bienvenue aux membres du Comité pour cette première rencontre de l'année 2016.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption et accepté par les participants.

Il figure à l'annexe 2.

3 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 3 DÉCEMBRE 2015

Un commentaire est émis sur le compte rendu de la dernière rencontre. Une information est à compléter. Il faudrait lire : « 589 730 \$ ont été accordés en prêts et 112 605 \$ ont été attribués en subvention, pour un total de 702 335 \$ ». Le montant total ne figure pas au compte rendu actuel. Le compte rendu est adopté sous réserve de cette modification.

4 VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL 2015

Le rapport annuel est approuvé par les membres.

M. Dussault mentionne qu'un communiqué sera envoyé, si les membres l'acceptent, dirigeant les lecteurs vers la version électronique du rapport annuel, déposé sur le site Internet du Comité (www.vigilancewmste-sophie.org/rapportsannuels.html), comme l'an dernier.

Un membre suggère d'envoyer aussi la lettre par voie électronique, ce à quoi WM acquiesce pour les destinataires pour lesquels il est possible de trouver une adresse courriel.

ACTION DE SUIVI :

- Envoyer le communiqué et la lettre par voie électronique, lorsque possible, afin de diriger les destinataires vers le site Internet du comité de vigilance, où le rapport annuel 2015 sera déposé.

5 VALIDATION DU CALENDRIER THÉMATIQUE MIS À JOUR

M. Dussault propose un calendrier thématique des rencontres pour l'année 2016. Le calendrier a été pensé de sorte que les ordres du jour ne soient pas trop chargés pour chaque rencontre. Les thématiques sont très semblables à celles des réunions des dernières années.

M. Dussault passe en revue le calendrier thématique et mentionne les principaux changements :

- Rencontre 1 : remplacement du thème de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles par le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de la Rivière-du-Nord
- Rencontre 3 : présentation du projet de compensation d'un milieu humide sur le site

Après avoir interrogé les membres sur le maintien de la visite du site dans le calendrier annuel, il est décidé de la maintenir, notamment pour les nouveaux membres du Comité.

M. Dussault indique qu'il s'agit du calendrier de base et qu'il sera toujours possible d'ajouter des sujets au fil des rencontres. Le calendrier thématique est validé par les membres. Il est présenté à l'annexe 3.

6 ACTIONS DE SUIVI

6.1 DEPOT DE LA VUE AERIENNE SUR LE SITE WEB DU COMITE

M. Dussault mentionne que la vue aérienne du lieu d'enfouissement a été déposée sur le site Web du Comité, dans la rubrique « communications ».

6.2 SUIVI DE LA DEMANDE ADMINISTRATIVE POUR LA ZONE 5B

M. Dussault rappelle que WM avait informé le Comité du dépôt d'une demande au ministère en juillet 2015 pour l'exploitation de la zone 5B.

Il mentionne que l'analyse environnementale a été conduite par des experts au ministère et que ces derniers ont transmis diverses demandes de précisions. WM a répondu à ces demandes et questions et est toujours en attente de l'adoption du décret.

Dans l'ordre des choses, WM doit d'abord recevoir le décret avec les conditions du ministère, puis le certificat d'autorisation pour réaliser les travaux.

ACTION DE SUIVI :

- Présenter les conditions du décret pour la zone 5B à la prochaine réunion du Comité si WM reçoit une réponse positive du ministère d'ici juin.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>La parcelle excavée pour l'argile fait-elle partie de la zone 5A ou 5B?</i>	M. Ghislain Lacombe ing., directeur de l'ingénierie et de l'environnement, répond que l'argile a été prise dans la zone 5A. Il précise que WM n'effectue pas de travaux dans la zone 5B tant que le certificat d'autorisation n'a pas été émis.
<i>Allez-vous garder une bande forestière aux pourtours de la zone 5B?</i>	M. Lacombe répond qu'une zone boisée d'une largeur de 50 mètres sera laissée autour de la zone 5B.
<i>C'est une bonne idée de laisser une bande boisée de 50 mètres, même près de la sablière. Les arbres servent notamment de coupe-vent. Il y avait un boisé dans la zone 5A, mais celui-ci a été coupé.</i>	M. Dussault mentionne que lorsque WM est arrivé à Ste-Sophie, les anciens propriétaires du lieu d'enfouissement auraient dû laisser une bande boisée de 15 mètres, mais cela n'avait pas été respecté. WM a pris des mesures pour recréer une bande boisée de 50 mètres longeant le site, démarche acceptée par la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), et en signant une entente avec la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines et des voisins du site.
<i>Est-ce que le projet de compensation du milieu humide va faire partie du décret?</i>	M. Dussault explique que le décret de 2009 mentionnait qu'un ratio de compensation de 3 pour 1 était en vigueur pour les milieux humides. WM va devoir proposer un plan avec beaucoup plus de détails prochainement.

ACTION DE SUIVI :

- Présenter au Comité les avancements en lien avec le plan de compensation du milieu humide (trimestre 3).

6.3 REVISION DE LA PROCEDURE DE CONTROLE DES GOELANDS

M. Simon Mercier, directeur des opérations chez WM, rappelle que lors de la visite du site en septembre, des goélands pouvaient être observés alors que le fauconnier avait déjà quitté. Il note qu'il s'agissait d'un problème de communication avec l'équipe de fauconniers.

Afin d'éviter que ces situations se reproduisent, M. Mercier a demandé d'être tenu informé des changements d'horaires de l'équipe de fauconniers.

7 PRÉSENTATION DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2016-2020 DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

Mme Josée Yelle, directrice Environnement et Territoire à la MRC de la Rivière-du-Nord, présente le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé pour 2016-2020.

La présentation figure à l'annexe 4. Voici les principaux points abordés :

- Dans la prochaine année, la plupart des PGMR devraient être révisés et en vigueur. Pour le PGMR de la Rivière-du-Nord, l'analyse de conformité du ministère n'a pas encore été rendue, mais elle est attendue sous peu.
- Le PGMR doit couvrir l'ensemble des générateurs : résidences, industries, commerces et institutions (ICI) ainsi que le secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD).
- Le contenu du PGMR (les sept sections) est déterminé par le ministère. Le document doit notamment présenter le profil du territoire, les services offerts, les organismes œuvrant dans le domaine, les installations présentes sur le territoire, l'inventaire des matières, les enjeux, orientations et objectifs visés ainsi qu'un plan d'action.
- Sur le territoire de la MRC, ce sont les entreprises en CRD qui génèrent le plus de matières.
- Une réduction des quantités de matières résiduelles éliminées a été notée entre 2013 et 2014, alors qu'une hausse avait été notée l'année précédente.
- Le projet de PGMR 2016-2020 vise principalement à :
 - Mieux gérer les matières provenant des entreprises de CRD;
 - Implanter la collecte des matières organiques;
 - Améliorer les taux de récupération;
 - Réaliser des activités d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ);
 - Faciliter l'accès aux services de gestion des matières.
- Un comité technique est déjà à l'œuvre pour l'implantation du PGMR.
- Un rapport d'avancement sera rendu public pour s'assurer du suivi diligent des mesures à mettre en œuvre.

Le projet de PGMR est disponible sur le site Web de la MRC, à l'adresse suivante :

<http://www.mrcrdn.qc.ca/spip.php?article173>

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quelle est la municipalité qui n'est pas membre de Tricentris?</i>	Mme Yelle indique qu'il s'agit de la municipalité de Sainte-Sophie.
<i>N'y a-t-il pas une loi provinciale qui a permis de repousser l'échéance liée au compostage?</i>	Mme Yelle répond qu'il y a un programme de financement pour les sites de compostage et de biométhanisation qui prenait fin en 2020, mais que cette échéance a été repoussée en 2022. On peut penser que le bannissement des matières organiques dans les sites d'enfouissement va aussi être repoussé jusqu'en 2022, mais jusqu'à présent, cela n'est pas confirmé.
<i>C'est reporté à chaque fois.</i>	Mme Yelle et M. Dussault indiquent que le bannissement des matières organiques fait partie des orientations du ministère, mais qu'il n'y a pas encore de directives claires pour l'application de cette mesure.
<i>Concernant la collecte des matières organiques, qu'en est-il de Saint-Jérôme?</i>	Mme Yelle indique qu'elle ne peut pas parler pour la Ville de Saint-Jérôme. Toutefois, dans le projet de PGMR, il est indiqué que la Ville de Saint-Jérôme veut mettre en place la collecte des matières organiques pour 2018.
<i>Il y a quatre villes qui vont implanter la collecte des matières organiques, la ville-centre devrait être un modèle. Toutefois, c'est vrai que cela peut représenter un coût important pour les municipalités.</i>	
<i>Qu'est-ce qui explique la hausse de la quantité de matières éliminées entre 2012 et 2013?</i>	Mme Yelle mentionne qu'il est difficile de l'expliquer. Toutefois, une diminution a été observée entre 2013 et 2014, probablement en raison de la collecte des matières organiques.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Y a-t-il une correspondance entre l'achalandage dans les écocentres et le taux des matières récupérées?</i>	Mme Yelle répond qu'il serait intéressant d'analyser cela, puisque les données permettent de constater une hausse de l'achalandage dans les écocentres.
<i>Le programme LEED utilisé dans certains projets de construction pourrait être simplifié et utilisé davantage. Cela devrait être inscrit au PGMR.</i>	Mme Yelle mentionne que c'est une suggestion qui est apparue dans certains mémoires reçus, que ce soit pour le programme LEED, mais aussi le programme Boma-Best. Ce sont en fait deux programmes de certification. Le programme LEED contient des critères environnementaux qui touchent à plusieurs aspects tandis que le programme Boma-Best est beaucoup plus simple. Il a été décidé que les recommandations liées à ces programmes ne devaient pas figurer dans le PGMR. Il a toutefois été recommandé d'acheminer les propositions aux personnes concernées.
<i>Sur un chantier de construction, la gestion des déchets est complexe, par exemple avec la multitude de conteneurs. L'idée serait d'en faire un programme plus accessible, pour des plus petits projets.</i>	Mme Yelle répond que de nouvelles façons de faire seront probablement développées dans les prochaines années à cet effet.
<i>Est-ce que vous prévoyez l'ouverture des écocentres à l'année?</i>	Mme Yelle répond que cette mesure n'est pas possible tant que l'emplacement de l'écocentre de Saint-Jérôme reste le même. Elle mentionne que la Ville a toutefois annoncé des changements à ce sujet. Il s'agit d'un souhait de plusieurs résidents.

Mme Yelle invite les membres à la contacter s'ils ont d'autres questions par la suite sur le PGMR.

8 RETOUR SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE ÉCOULÉE ET APERÇU DES TRAVAUX À VENIR

M. Lacombe présente un récapitulatif des travaux réalisés au cours de l'année dernière :

- Travaux dans la zone 5A :

- Aménagement d'une nouvelle cellule d'environ six hectares, incluant des travaux d'imperméabilisation d'une superficie de 5,3 hectares;
- Recouvrement temporaire avec du sable et de l'argile sur 2,2 hectares pour dévier les eaux de précipitation et ainsi les évacuer;
- Excavation d'argile et de sable;
- Installation de sept nouveaux puits pour le captage du biogaz.
- Installations de puits pour le captage de biogaz et de lixiviat dans la zone 2A;
- Rallongement du collecteur principal de biogaz, pour capter les biogaz de la zone 4 et 5A.

M. Lacombe présente ensuite les travaux prévus pour 2016, une année qui s'annonce chargée :

- Excavation du reste de la zone 5A, ce qui correspond à 4,2 hectares :
 - Travaux d'imperméabilisation avec les géosynthétiques, afin que la cellule puisse être mise en service en septembre 2016;
- Recouvrement final sur 5,4 hectares (finaliser la zone 4 et une partie de la zone 5A);
- Aménagement d'un bâtiment pour abriter de nouveaux équipements de traitement des eaux (centrifugeuse) :
 - Avec la centrifugeuse, il n'y aura plus d'accumulation de boues dans les bassins, ces dernières étant de plus en plus difficiles à pomper avec le système actuel;
- Aménagement d'un mur de bentonite dans la zone 5B pour éviter le drainage du milieu humide du côté de Ste-Anne-des-Plaines (en attente d'un certificat d'autorisation) :
 - Cela va nécessiter un déboisement sur une section de la zone 5B et le creusage d'une tranchée de 6 mètres de profondeur;
 - Le milieu humide est situé à 90 % sur le territoire de Ste-Anne-des-Plaines;
 - L'autre partie du milieu humide traverse la limite de la propriété de WM (environ 3,3 hectares), pour laquelle une mesure compensatoire sera nécessaire.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Le mur de bentonite sera-t-il aménagé à l'intérieur de la zone boisée de 50 mètres aux pourtours de la zone 5B?</i>	M. Lacombe répond que oui. Il explique que le mur doit être construit avant d'excaver la cellule. Ainsi, il pourra se consolider et se densifier. L'excavation pourra commencer quelques mois plus tard.
<i>Est-ce qu'il y aura le même mur dans l'autre sens, tout le tour de la cellule?</i>	M. Lacombe répond que oui. Il est prévu d'aménager le mur tout autour de la cellule d'ici 5 ans.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le mur sera plus épais au niveau de l'emplacement du milieu humide?</i>	M. Lacombe répond que le mur sera de la même largeur. L'épaisseur est suffisante pour former une barrière étanche entre la cellule et le milieu humide.
<i>Le ministère a établi la compensation selon un ratio 3 pour 1 dans le décret de 2009. Vous devrez donc présenter un projet de compensation de 9 hectares en tout?</i>	M. Dussault répond que c'est exact et que plus de détails seront présentés à ce sujet à la réunion de septembre du comité de vigilance. WM est présentement en train de travailler sur ce projet.
<i>Est-ce que les changements au système de traitement des eaux (centrifugeuse) le rendront plus performant?</i>	M. Lacombe répond que le système sera en effet plus performant et aussi plus facile à opérer. Avec le système actuel, il y a des contraintes, par exemple faire venir de la machinerie qui n'était pas en mesure de récupérer toutes les boues. Avec le nouveau procédé, les boues seront enlevées de façon continue et gérées au fur et à mesure.
<i>Vous avez ajouté des puits de captage de biogaz, est-ce donc que le volume de biogaz a augmenté? Qu'est-ce que ça change au niveau de la gestion du biogaz pour vous?</i>	M. Lacombe explique que WM est en mesure de gérer un total de 12 000 pieds cubes de biogaz par minute, avec les torchères actuelles. WM n'a pas atteint cette capacité et serait donc capable de gérer une plus grande quantité de biogaz, au besoin. M. Lacombe précise ensuite qu'il y a plus de biogaz quand les puits viennent d'être creusés et ensuite, les quantités vont en diminuant.
<i>Est-ce que cela signifie que l'entente avec l'Usine Rolland se termine? Y a-t-il un enjeu de fermeture?</i>	M. Lacombe répond que non. L'entente avec l'usine vient d'être renouvelée, en fonction des quantités actuelles de biogaz produites par le site. M. Mercier ajoute qu'après les six années restantes pour l'enfouissement avec l'autorisation actuelle, il y aura encore du biogaz pendant 20 ans environ, ce qui donne un minimum de 26 ans pendant lesquels WM peut fournir du biogaz à l'Usine Rolland.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Mais la quantité de biogaz va en diminuant au fil du temps.</i>	M. Lacombe mentionne que WM génère actuellement plus de biogaz que ce qui est requis par l'Usine Rolland, et qu'il y aura donc du biogaz disponible même en cas d'une diminution de la quantité totale de biogaz capté.
<i>Vous ne stockez pas de biogaz, vous brûlez l'excédent?</i>	M. Lacombe répond que c'est exact.
<i>Est-ce que la bourse du carbone vous affecte?</i>	M. Lacombe précise qu'une personne responsable chez WM a le mandat de vérifier si l'entreprise sera assujettie. M. Dussault mentionne que WM pourra revenir avec plus de détails sur le mécanisme à la rencontre 3 cette année.

ACTION DE SUIVI :

- Préciser la durée de l'entente renouvelée avec l'Usine Rolland (trimestre 3).
- Expliquer en quoi la bourse du carbone pourrait affecter WM (trimestre 3).

9 UTILISATION DE MATÉRIAUX ALTERNATIFS POUR LE RECOUVREMENT JOURNALIER

M. Lacombe présente quelques points d'éclaircissement sur le recouvrement journalier.

La présentation figure à l'annexe 4. Voici les faits saillants :

- Le recouvrement journalier est exigé par le ministère. Il s'agit d'une exigence pour l'ensemble des lieux d'enfouissement technique, afin de limiter les odeurs et d'éviter que les animaux se nourrissent sur le site.
- Le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR) permet d'utiliser des matériaux alternatifs pour effectuer du recouvrement journalier dans les lieux d'enfouissement. C'est une façon de valoriser du matériel plutôt que d'utiliser du sable vierge, ce qui entraînerait des impacts (par exemple, déboisement).
- Il est permis d'utiliser les matériaux alternatifs suivants pour le recouvrement journalier :
 - Sols faiblement contaminés;
 - Résidus de déchetage automobile;

- Copeaux de bois.
- Certains critères doivent toutefois être respectés :
 - Le matériel doit être suffisamment granulaire et perméable, afin d'éviter la création de nappes perchées (accumulation d'eau à un endroit) et des résurgences;
 - Seuls les sols faiblement contaminés sont acceptés.
- WM doit donc démontrer au ministère que les sols de recouvrement utilisés ont un faible niveau de contamination et qu'ils sont granulaires et perméables. La granulométrie est vérifiée à l'aide d'un tamis, les particules ne devant pas être trop fines puisque des particules fines sont moins perméables.
- WM reçoit une description des sols par le client et doit s'assurer que cette analyse est exacte. Ainsi, WM effectue une analyse des sols reçus via des laboratoires indépendants et accrédités par le ministère. Si les résultats d'analyse des échantillons reflètent les données fournies par le client et que les critères du ministère sont respectés, WM peut utiliser les sols conformes. Dans le cas contraire, WM demande au client de reprendre son matériel.
- Les sols de recouvrement sont enregistrés à la balance et sont empilés sur le site. Chaque pile correspond à un numéro de contrat spécifique, pour s'assurer de ne pas utiliser des sols qui, après vérification par WM, ne répondent pas aux critères du REIMR.
- Les résultats d'analyse sont transmis au ministère.
- WM utilise aussi des résidus de déchetage automobile, ce qui exclut le métal. Il s'agit d'un matériel très perméable.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que ça arrive souvent que des clients ne soient pas conformes?</i>	<p>M. Mercier explique que cela arrive quelques fois chaque année.</p> <p>M. Lacombe ajoute que dans ces cas-là, le client doit venir reprendre son matériel.</p>
<i>Dans quelle proportion utilisez-vous des résidus d'automobiles par rapport aux sols contaminés?</i>	<p>M. Mercier indique que la proportion varie d'une année à l'autre, mais que les résidus de déchetage de carcasses automobiles sont utilisés dans un ordre de 5 % à 10% par rapport aux sols contaminés.</p> <p>Il précise que pour les résidus automobiles, l'on compte environ cinq chargements par jour, tandis que pour les sols contaminés, il peut y avoir jusqu'à 50 à 100 chargements par jour pendant les périodes de pointe.</p>

10 REGISTRE DES PLAINTES

M. Mercier indique qu'aucune plainte n'a été enregistrée depuis le début de l'année 2016.

11 DIVERS

M. Dussault mentionne que WM a émis des avis d'odeurs vers la fin du mois de février. Il veut s'assurer que les membres les ont bien reçus. Ces derniers mentionnent que les avis ont été reçus par courriel, mais ne sont pas certains d'avoir reçu un appel. WM mentionne que leurs employés, inscrits à la liste d'appel, les ont bien reçus sur leur cellulaire.

12 PROCHAINE RÉUNION

Il est convenu que les prochaines rencontres du comité de vigilance en 2016 aient lieu :

- Jeudi 9 juin 2016 à partir de 19 h;
- Jeudi 8 septembre 2016;
- Jeudi 8 décembre 2016.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20 h 45.

Dave Arseneau
Rapporteur de la réunion